

TABLEUR TD 1

Facture Telecom

Nico et Mathieu sont colocataires. La facture de France Télécom vient d'arriver. Elle est composée de l'abonnement et des communications.

Pour savoir combien chacun doit payer, les colocataires ont réalisé divers calculs. Tout d'abord, pour l'abonnement ils le divisent en deux, chacun en paye la moitié. Pour les consommations par contre, chacun paye ce qu'il a consommé.

Pour se faciliter la tâche ils ont utilisé un tableur et ont surligné chacun leurs appels dans une couleur différente. Ils doivent maintenant écrire les formules permettant de réaliser les différents calculs.

Les calculs généraux (non spécifiques à Mathieu ou Nicolas)

Écrivez les formules pour les calculs suivants :

- 1) Le prix TTC de l'abonnement (en D4)
- 2) Le total HT des communications (en C34)
- 3) La part de TVA pour ces communications (en C35)
- 4) Le prix total TTC des communications (en C36)

Remarques : pour effectuer ces calculs vous avez besoin d'utiliser les fonctions suivantes :

- la multiplication : *
- la division : /
- la somme : + ou SOMME()

Les calculs spécifiques pour chacun des colocataires

Écrivez les formules pour les calculs suivants :

- 5) La somme des consommations (H9 et I9)
- 6) La part de l'abonnement HT (H10 et I10)
- 7) La part de TVA pour la consommation et l'abonnement (H11 et I11)
- 8) Le total que chacun paye (H12 et I12)
- 9) Le prix TTC de chaque communication (D8 à E31)
- 10) La consommation totale en local TTC (H18 et I18)
- 11) La consommation totale en national TTC (H19 et I19)
- 12) La consommation totale vers les mobiles TTC (H20 et I20)
- 13) La part d'abonnement TTC à payer (H21 et I21)
- 14) Le total à payer par chacun (H22 et I22).

Remarque : On doit trouver les mêmes totaux en 8) et en 14).

- 15) La durée en secondes des appels locaux, nationaux et vers mobiles (en H34, H35 et H36)
- 16) Le prix total HT des appels locaux, nationaux et vers mobiles (en I34, I35 et I36)
- 17) Le prix HT par minute pour les appels locaux, nationaux et vers mobiles (en J34, J35 et J36)